

## LE PROJET D'EDUCATION FAMILIALE

Nombreux sont les parents qui se sentent déséquilibrés, voire désemparés, lorsque leurs enfants, depuis un bas âge, montrent des comportements difficiles à gérer. Ces parents demandent à être écoutés et recherchent des orientations dans l'éducation de leurs enfants.

### Les objectifs

La phase de lancement du projet, en 2002, a été soutenue par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, ce projet est reconnu par l'organisation Promotion santé suisse comme « Projet cantonal de promotion de la santé », ce qui lui assure un important soutien financier. Objectif : améliorer la santé de l'enfant ainsi que sa qualité de vie par le soutien et l'accompagnement éducatif aux familles. S'adressant à toutes catégories de familles, l'EF veut permettre aux parents de renforcer leurs compétences parentales et agir ainsi sur l'environnement physique social et psychologique de l'enfant. Elle s'adresse d'une part aux parents d'enfants de 0 à 7 ans, et d'autre part aux institutions fribourgeoises travaillant directement ou indirectement avec les parents de petits enfants.

### Les actions

Concrètement, le projet informe les parents des différentes régions du canton sur l'éducation familiale. Ces parents peuvent participer à des ateliers et développer ainsi leurs ressources individuelles et collectives. Pour l'instant, 28 ateliers rassemblant 200 parents sont prévus à Fribourg, Romont, Plasselb, Rechthatten et Alterswil. Quelques exemples de thèmes traités lors de ces rencontres : comment gérer les conflits entre enfants ? Des limites pour grandir, pourquoi ? Comme l'EF concerne tous les contextes familiaux, les animations se réalisent de préférence avec des groupes hétérogènes. Au programme également, 52 permanences éducatives dans plusieurs villes et villages du canton, notamment des cafés-mamans-enfants mensuels dans le cadre de l'Espace-Femmes.

Le projet EF prévoit également de sensibiliser les institutions à l'importance de l'éducation familiale et de les inciter à mettre leurs ressources professionnelles au service des besoins des parents qu'elles rencontrent. L'Association pour l'éducation familiale collabore avec les institutions pour offrir des prestations aux parents.

### Le financement

L'Association pour l'éducation familiale et la Direction de la santé et des affaires sociales ont œuvré en commun au développement de ce projet. Le soutien financier est assuré conjointement par le canton de Fribourg, la Loterie Romande et Promotion Santé Suisse pour la période 2004-2006.

FINANCEMENT			
	Canton	Promotion Santé suisse	Loterie Romande
2004	Frs 60'000.-	Frs 100'000.-	Frs 40'000.-
2005	Frs 85'000.-	Frs 125'000.-	Frs 40'000.-
2006	Frs 110'000.-	Frs 150'000.-	Frs 40'000.-

Un tel projet nécessite un travail en réseau et l'AEF collabore étroitement avec le Service de la santé publique, le Service de l'enfance et de la jeunesse et le service du médecin cantonal, ainsi qu'avec d'autres organisations oeuvrant dans le domaine de la famille et de l'enfance.

### CONTACT ET INFORMATION

Mme Christina Tatarletti, Tél. 026 321 48 70 (jusqu'à vendredi midi)

## **SERVICE D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)**

L'action socio-éducative en milieu ouvert est une mesure d'accompagnement et d'aide aux parents qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leur enfant. La principale caractéristique de cette action réside dans le fait que le jeune reste dans son lieu de résidence et y exerce ses activités habituelles. L'AEMO s'adresse à des enfants et adolescents à partir de l'âge scolaire.

Considéré comme l'un des projets prioritaires du canton dans le domaine de la jeunesse, l'AEMO reçoit pour la période 2004-2005 un soutien financier (Frs 170'000.- par année) de la Loterie Romande.

### **Les objectifs**

Dans toutes les interventions éducatives, il est important de prendre en compte, en premier lieu, les ressources de la personne et des milieux de vie dans lesquels elle évolue. En mobilisant et en exploitant ces ressources, l'AEMO est susceptible d'apporter une réponse éducative spécifique et personnalisée à des enfants présentant certaines difficultés d'adaptation sociale dans leur milieux naturels de vie, et cela bien avant qu'il ne faille recourir à des mesures lourdes telles qu'un placement institutionnel. L'AEMO s'inscrit également dans une optique d'intervention éducative la plus précoce possible.

### **Les actions**

Les éducateurs de l'AEMO interviennent sur mandat (Service de l'enfance et de la jeunesse, Service des tutelles, inspecteurs scolaires...). Ils rencontrent de façon régulière les enfants et de leurs parents dans le but d'améliorer les conditions de dialogue et de vie au sein de la famille. Si les interventions en milieu ouvert sont décidées par l'autorité judiciaire, elles sont prononcées lorsque le mineur est en danger physique, moral, ou que les conditions de son éducation sont gravement compromises.

**Actuellement, 45 situations sont prises en charge par l'équipe d'éducateurs et d'éducatrices de l'AEMO. Elles concernent aussi bien des enfants en âge scolaire que des adolescents. Pour les premiers, le travail des éducateurs consiste surtout à discuter avec les parents la mise en place de limites, alors que pour les seconds, le travail porte plutôt sur la médiation.**

## **CONTACT ET INFORMATIONS**

M. Jean-Charles Bovet, Tél. 079 516 60 10